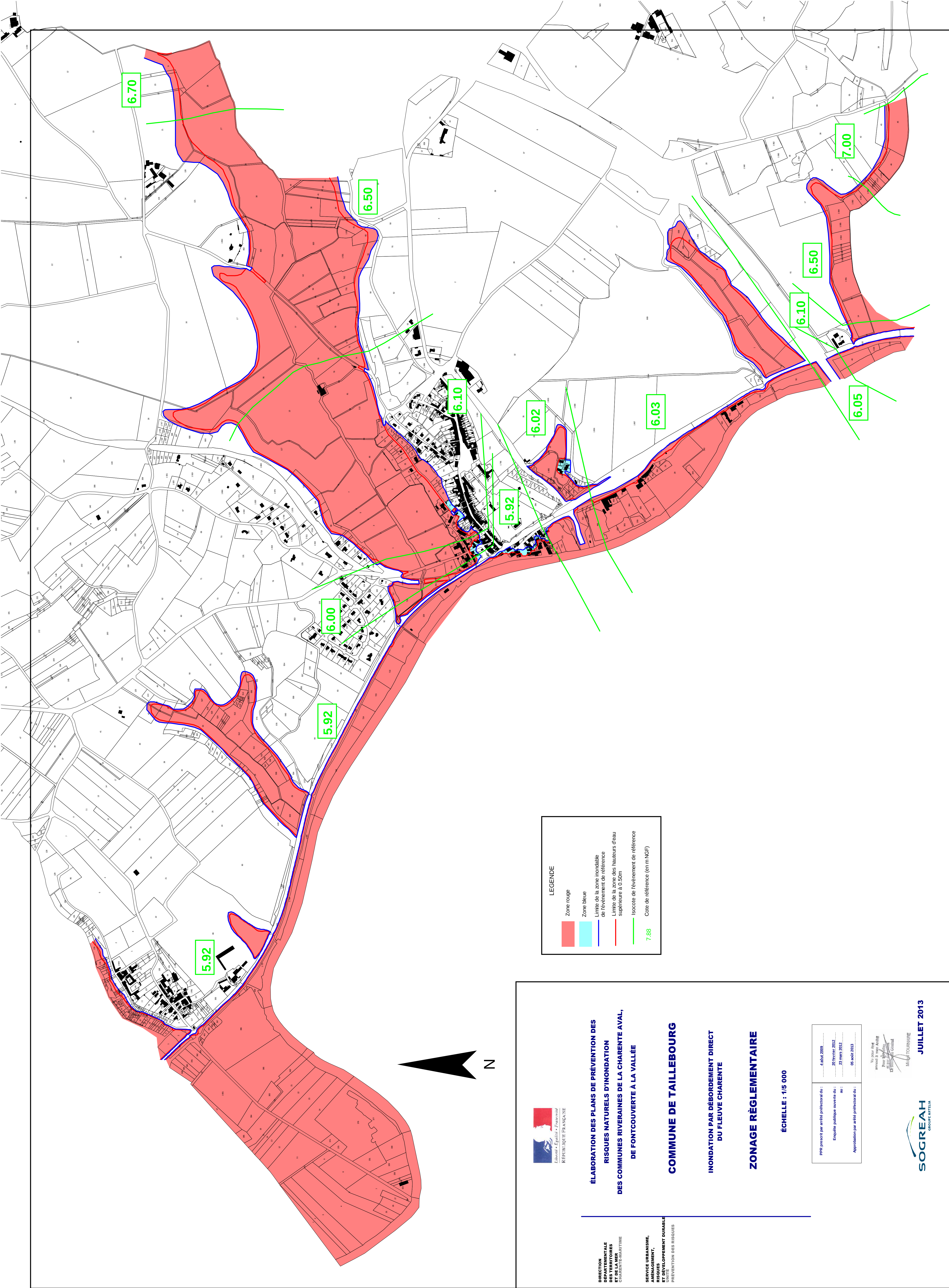




ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE AVAL, DE FONTCOUVERTE À LA VALLÉE

COMMUNE DE TAILLEBOURG

INONDATION PAR DÉBORDEMENT DIRECT DU FLEUVE CHARENTE

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

ÉCHELLE : 1/5 000

PPE prescrit par arrêté préfectoral de :	4 août 2009
Enquête publique ouverte du :	20 février 2012
au :	27 mars 2012
Approbation par arrêté préfectoral de :	05 août 2013

Vu pour être
inséré au Plan
d'Aménagement
et d'Urbanisme
Départemental
M. le Maire
M. le Tournaire

SOGREAH
GROUPE ARTEUA

JUILLET 2013